

Catégorie A+

CAPN 2 et 3 du 14 mars 2016

Examen de candidatures pour des emplois administratifs et comptables hors métropole

Le 14 mars 2016 se sont réunies conjointement les CAPN n°2 et n°3 afin d'émettre un avis sur l'affectation de cadres supérieurs sur cinq emplois hors métropole :

Comptable de la Trésorerie auprès de l'ambassade de France en Tunisie (C1-CSC3) ;

Comptable de la trésorerie de la Province Sud (Nouvelle-Calédonie) Catégorie C2 ;

Comptable de la trésorerie du Centre hospitalier de la Polynésie française Catégorie C3 ;

Responsable du pôle Gestion Publique Secteur Local – DFIP Nouvelle-Calédonie (IDiv HC) ;

Responsable de la division Dépense-Domaine DFIP Polynésie Française (IDiv CN).

Les affectations présentées au projet ont été confirmées lors de la CAPN.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont émis un vote favorable sur ces mouvements, tout en désapprouvant dans leur déclaration liminaire ci-après le démantèlement inacceptable du réseau des TAF (Trésoreries auprès des Ambassades de France) et le durcissement des conditions de retour dans le réseau des collègues détachés, mis à disposition ou hors métropole.

En réponse, la Direction Générale a indiqué qu'elle était en train d'évoluer sur les règles de retour (voir compte-rendu GT A + du 24 février 2016 publié sur

notre site le 14 mars 2016). De nouvelles propositions sont en cours de rédaction.

La Direction Générale ne répondant pas une première fois à notre demande de réciprocité sur les fonctions administratives des IP et AFIPA, **F.O.-DGFIP** a insisté et précisé son raisonnement : La Direction Générale ayant, à compter de ce mouvement, et sans aucune concertation, ouvert les postes comptables C2 à tous les cadres supérieurs (IDiv, IP, AFIPA), il serait équitable qu'elle autorise à l'inverse les IDiv à postuler sur les postes administratifs d'IP et d'AFIPA.

Enfin, la Direction Générale s'est engagée à y réfléchir.

En conclusion, que retenir de ces CAPN 2 et 3 ?

- que les explications ont été données sur les interrogations légitimes qu'avaient les Organisations Syndicales, notamment sur les critères de départage sur poste comptable ;
- que l'apparition de nouvelles règles, pourtant imposées par la Direction Générale (ouverture à tous les grades de l'accès aux C2), ont quelque peu perturbé le fonctionnement des instances (annulation de la 1^{ère} CAPN du 25 février) ;
- que le dialogue social est encore très perfectible puisque des représentants des personnels se sont vus refuser le droit de s'exprimer ; la Direction Générale ayant soutenu, lors de cette CAPN du 14 mars, que les AFIPA ne devaient pas voter car aucun n'était muté sur les postes proposés !

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Après les 4 Trésoreries auprès des Ambassades (TAF) supprimées en 2015, 5 nouvelles TAF disparaîtront en 2017. Nous vous faisons part ici même de notre désapprobation sur cette liquidation du réseau HM l'année dernière.

F.O.-DGFIP s'oppose totalement à toutes les fermetures de postes, et notamment la fermeture du réseau à l'étranger faisant partie intégrante de nos missions.

Nous vous rappelons également, dans la même logique de destruction du réseau, la fermeture programmée de tous les postes C4 à horizon 2018. Dans ce domaine-là, la Direction Générale est très efficace, puisqu'il ne reste déjà plus que 358 postes C4 au 1er janvier 2016.

Les postes Hors Métropole ferment et leurs cadres supérieurs subissent des règles de retour dans le réseau DGFIP considérablement durcies. **F.O.-DGFIP** avait dénoncé les règles de réintégration des cadres supérieurs depuis 2015, et plus particulièrement des IDiv, règles qui nous avaient été imposées.

Nous voyons que nos arguments ont quelque peu ébranlé vos certitudes puisque vous avez proposé une évolution tendant à rendre définitifs (hormis les cas relevant de l'hypothèse 3 du guide des mouvements C2/C3) les retours dans le département d'origine (d'avant le départ en détachement ou en HM). Cependant, les IDiv n'ont toujours pas la possibilité de choisir leur lieu de retour eu égard à leurs CIMM (Centres d'intérêts matériels et moraux), ce qui est dommageable.

Sur l'évolution qui a été présentée en GT « Règles de gestion des A + » le 24 février dernier concernant les règles de recrutement des cadres supérieurs hors métropole, **F.O.-DGFIP** ne peut que vous alerter sur l'effet pernicieux d'ouvrir réellement ces postes à tous les grades, en l'état actuel des règles de départage systématiquement défavorables aux IDiv.

On réplique une fois de plus le mode de règle de gestion des mouvements classiques où la candidature de l'IDiv sera systématiquement examinée en dernier ; et ça, **F.O.-DGFIP** ne peut l'accepter.

Pour **F.O.-DGFIP**, si la Direction Générale persiste à vouloir ouvrir les postes HM à tous les grades et les intégrer dans les mouvements semestriels des postes comptables C1, C2, C3, cela doit nous amener à revoir les quotas ; en effet, les équilibres actuels en seraient affectés. **F.O.-DGFIP** y sera particulièrement vigilant. En réciprocité, il faudrait que les emplois réservés aux IP et AFIPA soient également ouverts aux IDiv.

Le fait de réserver exclusivement le profil pour le seul cas des postes comptables sensibles pose un véritable problème à **F.O.-DGFIP**, car, a contrario, tous les autres postes HM sont donc soumis aux règles de gestion classiques pénalisantes pour les IDiv (quotas).

F.O.-DGFIP revendique donc le maintien d'un recrutement sur postes comptables HM tenant compte des spécificités liées à l'exercice des missions, à l'éloignement, voire à l'isolement des structures d'accueil sur ces postes.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP